

12- MAIL DEMANDE A LA CNIL

Zimbra

[REDACTED]@saint-etienne.fr

Projet démonstrateur tranquillité urbaine - PIA Ville durable Saint-Etienne

De : [REDACTED] Virginie <[REDACTED]@saint-etienne.fr> lun., 09 juil. 2018 09:47
Objet : Projet démonstrateur tranquillité urbaine - PIA Ville durable Saint-Etienne
À : [REDACTED]r@cnil.fr, [REDACTED]@cnil.fr
Cc : [REDACTED] Cédric <[REDACTED]@saint-etienne.fr>, Patrice [REDACTED] <[REDACTED]@saint-etienne.fr>

Bonjour,

J'ai participé aux interventions récentes de la CNIL sur le groupe de travail de Caisse des dépôts Data & Smart City et récemment sur la restitution de l'expérimentation MesInfo et ai noté le positionnement souhaité de la CNIL dans un rôle de conseil amont pour le développement des projets.

La collectivité de Saint-Etienne est engagée dans un PIA ville durable sur 2017-2021 pour mettre en œuvre un projet innovant de smart-city sur un quartier prioritaire en politique de la ville.

Des démonstrateurs dans différents domaines de la ville seront mis en place (éclairage intelligent, capteurs humidité-température, mobiliers connectés etc.)

Une plateforme numérique de collecte, partage de données est créée pour agréger et rendre interopérables les données.

L'objectif de PIA ville durable :

- augmenter le reste pour vivre des habitants et améliorer leur cadre de vie par des procédés innovants.

Le projet sur lequel nous souhaiterions vous interroger est celui d'un démonstrateur de tranquillité urbaine.

Fondé sur la collecte de données sonores (via des capteurs) sur 5 rues + 1 place test,

40 capteurs acoustiques liés au système de vidéoprotection.

Il aura pour objet de remonter des alertes (exemple de bruits : coup de feu, bris de verre, accidents de véhicules, bombe de tag etc.) pour que la caméra de vidéoprotection s'oriente automatiquement dans la direction du site où le bruit a été repéré.

Un travail de recherche et développement est engagé sur ce sujet pour qualifier les sons, assurer la remontée d'alertes, interfacier le son et la caméra. Un cahier des charges est en cours de rédaction.

Nous souhaiterions que vous nous accompagniez dans cette expérimentation.

Nous avons plusieurs questions :

- **l'autorisation d'enregistrer des alertes sonores couplées à une orientation automatique des caméras auxquelles elles sont liées est-elle nécessaire?**
- **la durée de conservation des sons sur une base de donnée générale de la "smart city" doit-elle être limitée?**
- **En cas d'enregistrements sonores d'une durée limitée à l'intervention moyenne (15 à 20 mn environ) des services de police lors de la levée de doute, ceux-ci doivent-ils être supprimés automatiquement comme les images de vidéoprotection auxquelles ils seraient liés, et dont la durée d'enregistrement est limitée à 15 jours à Saint-Etienne?**
- **la diffusion d'un message type d'alerte sonore, à l'endroit de la population, depuis le capteur acoustique lors d'une alerte est-elle soumise à autorisation?**

Pourriez-vous dans un premier temps nous faire un mail pour nous indiquer si par principe vous seriez d'accord pour nous accompagner : nous aider à nous poser les bonnes questions pour ensuite formuler notre demande d'autorisation?

A ce stade le projet est CONFIDENTIEL

Cordialement,

Virginie [REDACTED]
Directrice Mission Ville durable
Pôle développement urbain

Ville de Saint-Etienne
Hôtel de Ville - BP 503
420007 Saint-Etienne
[REDACTED]@saint-etienne.fr